#### Barème de correction

Degré de compétence atteint		Bonnes
		réponses
5	Excellent	18–21
4	Au-dessus de la norme	15–17
3	Norme	11–14
2	En dessous de la norme	8–10
1	Reprendre l'unité	0–7

- 1. En cas d'accident ou de blessure grave en milieu de travail, qui doit faire enquête et produire un rapport en vertu de la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail?
  - A. un agent ou une agente de la Direction de la Santé et de la sécurité au travail (Ministère du Travail)
  - B la victime
  - C. l'employeur ou l'employeuse
  - D. tout le monde au lieu de travail
- 2. Parmi les risques suivants, quels sont ceux qui ne sont pas inclus dans les règlements de la Direction de la Santé et de la sécurité au travail?
  - A. risques d'exposition au bruit
  - B. risques d'exposition à la radioactivité
  - C. risques sur la ferme
  - D. risques d'exposition aux produits chimiques toxiques
- 3. L'objet principal de la loi sur la santé et la sécurité au travail est de :
  - A. définir quelles sont les normes et les responsabilités
  - B. laisser savoir aux travailleurs comment faire leur travail
  - C. laisser savoir aux gestionnaires comment gérer le lieu de travail
  - D. toutes ces réponses
- 4. On reconnaît un bon travailleur ou une bonne travailleuse à :
  - A. ses compétences
  - B. sa formation
  - C. son expérience
  - D. toutes ces réponses

**ADT-D05-1** 

- 5. Parmi les types d'accidents suivants, lesquels devraient faire l'objet d'une enquête?
  - A. les accidents occasionnant une blessure
  - B. les accidents occasionnant une perte de temps
  - C. les accidents avec dommages au matériel ou à l'équipement
  - D. toutes ces réponses
- 6. Qu'est-ce que la loi sur la santé et la sécurité au travail exige de l'employeur ou de l'employeuse en cas d'accident occasionnant une blessure grave à l'employé ou à l'employée sur le lieu de travail?
  - A. informer la direction des inspections du moment, du lieu et de la nature de l'accident
  - B. mener une enquête sur les circonstances entourant l'accident
  - C. préparer un rapport conformément au règlement
  - D. toutes ces réponses
- 7. Dans quelles circonstances faut-il un code de bonne pratique?
  - A. lorsque le règlement exige des marches à suivre pour l'exécution des travaux en toute sécurité
  - B. lorsque le travail doit être effectué par quelqu'un de compétent en vertu du règlement
  - C. lorsque le travail doit être effectué dans des espaces clos
  - D. toutes ces réponses
- 8. Parmi les éléments suivants, quels sont ceux qui peuvent constituer des risques au travail?
  - A. les substances dangereuses
  - B. la radiation
  - C. le bruit
  - D. toutes ces réponses
- 9. Les principales voies d'introduction de substances dangereuses dans le corps sont :
  - A. les yeux, la peau, l'ingestion et l'inhalation
  - B. l'inhalation, l'absorption par le foie et les reins ainsi que l'ingestion
  - C. l'absorption par la peau, l'ingestion, l'inhalation et l'injection
  - D. aucune de ces réponses

**ADT-D05-1** 

- 10. Quelles sont les responsabilités qui incombent à l'employeur/employeuse ou au travailleur/travailleuse en vertu du règlement sur les produits chimiques dangereux?
  - A. contrôler les sources de contamination lorsque les limites d'exposition en milieu de travail sont dépassées
  - B. fournir de l'équipement de protection des voies respiratoires
  - C. participer à la formation professionnelle
  - D. toutes ces réponses
- 11. Parmi les méthodes de contrôle suivantes, laquelle est habituellement jugée la moins souhaitable?
  - A. ventilation
  - B. remplacement de produits chimiques
  - C. équipement de protection individuelle
  - D. contrôles administratifs
- 12. Quels risques ne sont pas inclus dans les règlements de la Direction de la santé et de la sécurité au travail?
  - A. exposition au bruit
  - B. exposition aux matières radioactives
  - C. poids qu'un travailleur peut soulever
  - D. exposition aux produits chimiques toxiques
- 13. Les employeurs/employeuses doivent choisir eux-mêmes ou elles-mêmes des normes qui sont conformes au règlement quand :
  - A. il existe déjà une norme prévue en vertu du règlement
  - B. il n'est plus possible de se procurer du matériel qui répond aux normes imposées
  - C. le règlement exige qu'un certain niveau de rendement soit atteint
  - D. aucune de ces réponses
- 14. Quel est l'organisme dont les critères industriels n'ont pas été incorporés/adoptés par la General Safety Regulation
  - A. ANSI (American National Standards Institute)
  - B. NFPA (National Fire Protection Association)
  - C. SAE (Society of Automotive Engineers)
  - D. UBC (United Brotherhood of Carpenters)

**ADT-D05-1** 

- 15. Quelle est, parmi les activités suivantes, celle qui n'incombe pas à l'employeur/employeuse par règlement?
  - A. fournir du matériel qui ne pose aucun danger
  - B. s'assurer que le matériel utilisé par les travailleurs est sécuritaire
  - C. s'assurer que les travailleurs/travailleuses ne risquent pas d'être blessés au moment de mettre de la machinerie en marche
  - D. adopter un code de bonne pratique pour l'équipement de protection des voies respiratoires
- 16. Il n'est pas nécessaire d'apposer une étiquette sur un contenant de remplissage :
  - A. lorsqu'il est rempli directement à partir d'un autre contenant dûment étiqueté par l'entreprise fournisseuse
  - B. lorsqu'il est utilisé par plusieurs personnes au travail
  - C. lorsque le produit qu'il contient est utilisé sur-le-champ
  - D. aucune de ces réponses
- 17. Parmi les sections suivantes d'une fiche signalétique, quelle est celle qui fournit des renseignements sur les effets immédiats et ultérieurs de produits chimiques dangereux?
  - A. la section des données sur la radioactivité
  - B. la section des propriétés toxicologiques
  - C. la section des mesures préventives
  - D. la section des caractéristiques physiques
- 18. Parmi les sections suivantes d'une fiche signalétique, quelle est celle qui fournit des renseignements sur l'aspect et l'odeur de produits chimiques?
  - A. la section des propriétés toxicologiques
  - B. la section sur les risques d'incendie et d'explosion
  - C. la section des données sur la radioactivité
  - D. la section des caractéristiques physiques
- 19. La Commission des accidents du travail a été mise sur pied pour :
  - A. offrir aux employés/employées une assurance sans responsabilité en cas d'accident
  - B. protéger les employeurs/employeuses contre des poursuites éventuelles en cas de blessure
  - C. permettre de s'en remettre aux membres de la commission plutôt qu'à des juges lorsqu'il y a blessure au travail
  - D. toutes ces réponses

**ADT-D05-1** 

- 20. Lorsque que l'on est blessé à son lieu de travail, quel formulaire, parmi les suivants, <u>doit</u> être remplie par la personne blessée?
  - A. un rapport d'accident de l'employeur/employeuse
  - B. un rapport d'accident de l'employé/employée
  - C. une demande d'indemnisation
  - D. un testament
- 21. Lorsque que l'on est blessé à son lieu de travail, quelle formule, parmi les suivantes, <u>doit</u> être remplie par l'employeur/employeuse?
  - A. un rapport d'accident de l'employeur/employeuse
  - B. un rapport d'accident de l'employé/employée
  - C. une demande d'indemnisation
  - D. un testament

# Hygiène et sécurité au travail : CORRIGÉ

- 1. C
- 2. C
- 3. A
- 4. D
- 5. D
- 6. D
- 7. C
- 8. D
- 9. A
- 10. D
- 11. C 12. C
- 12. 0
- 13. C
- 14. D 15. C
- 16. C
- 17. B
- 17. B
- 19. D
- 20. B
- 21. A